



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 5 janvier 2017

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par télé-conférence le 5 janvier 2017 en présence de :

- Mme Corinne ETAIX, membre titulaire, présidente
- Mme Sophie CHAUSSI, membre titulaire
- M. Olivier MAQUAIRE, membre suppléant siégeant en l'absence de M. Benoît LAIGNEL, empêché
- M. Michel VUILLOT, membre titulaire.

Durant cette séance, conformément à sa décision du 8 juillet 2016 portant exercice de la délégation prévue à l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, la MRAe a notamment décidé de déléguer :

- M. Michel VUILLOT, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du PLU de la commune de Chaignes ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du PLU de la commune de Noyers ;
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du PLU de la commune d'Amfreville-les-Champs ;
- M. Michel VUILLOT, membre permanent, sa compétence à statuer sur la demande d'examen au cas par cas relative à l'élaboration du PLU de la commune de Douville-en-Auge.

La mission régionale d'autorité environnementale
de Normandie,
représentée par sa présidente

Corinne ETAIX